



AVIS DE COURSE

Challenge de printemps 2024



Date : 17 et 24 Mars, 13, 14 et 28 Avril , 19 Mai

Lieu : golfe du Morbihan, rivière d'Auray et baie de Quiberon

Autorité organisatrice : **Les Amis de Conleau**

Grade C

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile (RCV 2021 – 2024)* ;
- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions si nécessaire] ;
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;
- les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent ;
- les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à partir du 04 Mars en version électronique à l'adresse suivante :

www.amisdeconleau.org

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante :

www.amisdeconleau.org

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C ou supérieur norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- tous les voiliers habitables jaugés OSIRIS d'un coefficient minimum de 3 et d'une longueur minimale de 5,5 mètres.

Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage **majeur** :

- une licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant ».

b) Pour chaque membre de l'équipage **mineur**:

- soit la licence Club FFVoile valide, mention « compétition ».
- soit la licence Club FFVoile valide, mention « pratiquant » accompagnée de l'attestation relative au questionnaire de sante ou à défaut d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins de 6 mois.
- Une autorisation parentale.

Les licences FFV annuelles ou temporaires sont disponibles sur les services en ligne des Amis de Conleau : www.amisdeconleau.org

c) Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire exclusivement sur la boutique en ligne des Amis de Conleau : www.amisdeconleau.org

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

Pour chaque jour de course, les inscriptions (bateau et équipage) seront closes la veille à 16h00.

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : un nombre minimum de 10 bateaux inscrits le 11 Mars est nécessaire pour que l'épreuve ait lieu.

Le nombre de bateaux participants est limité à 40.

5 DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Pour le challenge complet (6 dates)	Pour une seule date
toutes	75 euros par bateau	25 euros par bateau

Si plusieurs journées de régates sont annulées, un remboursement partiel sera effectué

6 PUBLICITÉ

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

Accueil et briefing :

Date	de	à
Printemps 2024	voir les IC	voir les IC

Jours de course :

Date	Osiris B	Osiris R	
17 et 24 mars	Course	Course	Challenge de printemps
13, 14 et 28 Avril	Course	Course	Challenge de printemps
19 Mai	Course	Course	Challenge de Printemps

Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
OSIRIS B			3
OSIRIS R			3

L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à **10h30**

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**.

8 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

Les bateaux devront avoir à bord au minimum l'armement et le matériel de sécurité conforme à la législation pour une catégorie de navigation à moins de 6 milles d'un abri.

Chaque bateau doit en outre disposer d'une VHF en état de fonctionner et d'un téléphone portable déclaré à l'inscription. La VHF devra rester en veille pendant la durée de la régate sur le canal qui sera communiqué aux concurrents lors du briefing. L'organisation pourra procéder à des appels de contrôle pendant l'épreuve. Tout concurrent dans l'incapacité de répondre pourra faire l'objet d'une pénalité.

9 ÉQUIPAGE

Le nombre de personnes embarquées est fixé à **2 au minimum**. Les noms des personnes embarquées devront être confirmés chaque jour de course lors de l'émargement départ. En aucun cas le nombre de personnes à bord ne pourra excéder le nombre de personnes inscrit sur l'acte de francisation.

10 LIEU

Les modalités des émargements et des briefings seront précisées dans les Instructions de courses.

L'Annexe parcours à l'AC indique l'emplacement des zones de départs et de courses.

11 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits ou côtiers.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉS

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

Deux classements : OSIRIS B (flamme bleue) groupe 11.5 et plus, OSIRIS R (flamme rose) groupe inférieur à 11.5.

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition (Challenge de printemps).

Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Les bateaux inscrits à la journée (du Challenge de printemps) figureront au classement du jour mais pas au classement général du challenge

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

14 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

15 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.amisdeconleau.org - voile@amisdeconleau.org - 06.19.67.79.89

En vous inscrivant tôt vous facilitez la tâche des bénévoles...